

Séminaire Descriptif et Exigences

Professeur : Y. Benhamou, pas
N° 5918
Titre du séminaire : Droit de la création numérique : aspects de droit privé

Maîtrises concernées : MD, MDE, MDCP
Semestre : automne 2023

Descriptif du séminaire :

Les technologies numériques transforment le secteur de la création, par exemple les industries créatives, telles que musique, art visuel et jeu vidéo. Plus spécifiquement, elles modifient les modes de création, les modèles de financement et la gouvernance de la culture (p.ex. rémunération des artistes sur les plateformes de *streaming*, nouveaux modèles de financement à travers le Web3 et les NFT).

Les technologies impactent également tous les domaines du droit, dont le droit privé. Le droit de la propriété intellectuelle (droits d'utiliser des données d'entraînement pour un algorithme et droit sur les créations sortantes), le droit de la protection des données et de la protection de la personnalité (biais et risques de discrimination, principes de la protection des données, dont la transparence et la minimisation des données), le droit des obligations et des contrats (relations contractuelles et allocation des responsabilités entre tous les participants à la création), le droit international privé (quelle juridiction et droit applicable) sont d'autant de domaines juridiques impactés par cette évolution technologique.

L'objectif du présent séminaire est ainsi d'examiner certaines questions de droit privé soulevées par l'émergence de l'intelligence artificielle, étant précisé que les aspects variés de la matière permettront un vaste choix de problématiques à traiter. Ce séminaire fait par ailleurs suite au *World Knowledge Dialogue 2023* sur le "Futur de la Culture", un congrès international rassemblant 50 expert-es de renommée internationale afin d'explorer ces questions de façon transversale et dont les résultats sont accessibles sur le site web du congrès¹.

Exigences :

- a) La fréquentation de votre séminaire exige-t-elle des prérequis ? Non
- b) Les étudiants sont-ils convoqués avant le début du semestre ? Non
- c) Existe-il une liste de sujets ? Oui
 - Les étudiants peuvent proposer des sujets

¹ <https://www.unige.ch/droit/wkd>.

d) Quels sont les diverses étapes et délais de reddition ?

Etapes	Délais de reddition
1. Choix du sujet	Semaine 3
2. Présentation du sujet (sujet, plan et bibliographie)	Semaine 5
3. Reddition du plan détaillé	Semaine 7
4. Dépôt du texte final	Fin du semestre

Commentaires : Ce calendrier est donné à titre indicatif, en vue de présenter l'ordre des étapes et le temps alloué à chacune d'elles. Certains ajustements pourraient intervenir ; ils n'affecteront cependant pas fondamentalement le calendrier ci-dessus.

e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version, avec des commentaires ? Non

Les règles formelles, notamment celles sur le plagiat, s'appliquent aussi au projet de mémoire. En outre, la qualité du projet de mémoire est prise en compte dans l'évaluation.

f) Pour participer au séminaire, la connaissance passive d'une langue étrangère est-elle nécessaire ? Oui

- allemand : de nombreuses sources juridiques sont rédigées en allemand.
- anglais : des décisions et autres textes en anglais peuvent être pertinents.

g) Des intervenants externes participent-ils à votre séminaire ? Oui

h) Modalités d'évaluation (par ex. 1 point, participation ; 1 point, oral ; 4 points, écrit) :

2/3 de la note, mémoire ; 1/6 de la note, présentation orale ; 1/6 de la note, participation. Cette pondération peut être modulée et est principalement indicative. Seule la note finale globale sera communiquée.